



à l'attention de monsieur le Préfet de l'Hérault  
copie à madame la Directrice Académique

Montpellier, le 12/09/2024

Objet : *Rapport sur la scolarisation des élèves en situation de handicap*

Monsieur le Préfet,

Lors des différents CSA départementaux du 30 janvier, du 8 juillet et du 5 septembre 2024, nous avons des questions diverses concernant le nombre d'enfants en attente de place en IME et ITEP, ainsi qu'en ULIS.

Nous vous avons également écrit le 18 mars 2024 pour vous demander ces chiffres. Mais nous n'avons pas obtenu de réponse ni de la part de la DASEN, ni de la vôtre.

Pourtant lors de sa conférence de presse le 27 août, Mme Belloubet a confirmé que 24 000 élèves allaient être accueillis dans des établissements ordinaires faute de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux. Elle a indiqué être en attente d'un soutien des autres ministères, des agences régionales de santé...

Nous nous tournons une nouvelle fois vers vous. En effet le code de l'éducation (article D351-16) prévoit qu'un rapport de la CDAPH vous est transmis chaque année. Le code de l'Éducation précise que ce rapport «*dresse un bilan de la scolarisation des élèves handicapés dans le département faisant état, notamment, des écarts observés entre l'offre d'éducation scolaire et le médico-social et les besoins recensés*».

Nous ne comprenons pas pourquoi nous n'avons pas ces chiffres.

Aussi, Monsieur le Préfet, nous vous demandons de bien vouloir nous faire connaître ces informations.

Par ailleurs, nous souhaitons qu'un représentant de l'ARS soit présent lors du prochain CDEN le 16 octobre, afin que parents, élus, et organisations syndicales puissent échanger sur la situation et les perspectives dans le département.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la FNEC FP FO 34, Sabine Raynaud